

Comment s'inscrire ?

Renvoyez le dossier de candidature au centre de formation dans lequel vous souhaitez réaliser le premier jour de formation. Nous vous ferons suivre un devis et une convention de formation. Au retour de ces pièces, nous vous convoquerons pour l'action de formation.

Ne tardez pas ! Nous clôturons les inscriptions 15 jours avant leur démarrage.

Attention ! Inscrivez-vous dès le départ pour toutes les catégories souhaitées. En effet, si vous souhaitez obtenir un 2ème CCAD ultérieurement, vous devrez suivre l'intégralité de la formation et de l'évaluation correspondante. Il est donc dans votre intérêt de suivre l'action de formation englobant toutes les catégories d'animaux souhaitées.



Pour plus d'informations sur la réglementation des activités liées aux animaux de compagnie d'espèce domestique, consultez : www.agriculture.gouv.fr/Reglementation-animaux-de-compagnie



**CFAA - CFPPA
du Lot et Garonne**
Route de Casseneuil
47110 STE LIVRADE SUR LOT
Tel : 05 53 40 47 60
cfa.lot-et-garonne@educagri.fr

CFPPA des Landes
2915 route des Barthes
40180 OEYRELUY
Tel : 05 58 98 71 38
cfppa.dax@educagri.fr

CFPPA de la Gironde
87 av. du Général de Gaulle
CS 90113
33295 BLANQUEFORT Cedex
Tel : 05 56 35 61 10
cfppa.blanquefort@educagri.fr

Lycée l'Oustal
13 rue Paul Sabatier
47300 VILLENEUVE SUR LOT
Tel : 05 53 36 21 36
villeneuve-sur-lot@cneap.fr

**Lycée agricole et rural
de Soule**
BP65
64130 MAULEON
Tel : 05 59 28 05 02
mauleon-soule@cneap.fr



Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles de la Gironde



CCAD

Formation pour le Certificat de Capacité destiné à l'exercice des activités liées aux Animaux de compagnie d'espèces Domestiques



Qu'est-ce que le CCAD ?

Dans toutes les structures exerçant à titre commercial une activité de transit, de garde, d'éducation, de dressage, de gestion de fourrière, de refuge, d'élevage de chien et de chats ou une activité de vente et de présentation au public de tout animal de compagnie d'espèce domestique, une personne au moins doit détenir un Certificat de Capacité destiné à l'exercice des activités liées aux Animaux de compagnie d'espèces Domestiques (CCAD).



Comment l'obtenir ?

1- Par équivalence avec un diplôme (délivré depuis le 1er janvier 2005) : les titulaires des diplômes cités dans l'annexe II de l'arrêté du 16 juin 2014 sont réputés détenteurs du CCAD.

2- En suivant une formation spécifique en présentiel, conclue par la réussite à une évaluation nationale. Cette formation est délivrée par un organisme habilité par le Ministère de l'Agriculture.

La formation et l'évaluation associée concerne trois catégories d'animaux :

- Chiens
- Chats
- Autre que chiens et chats. C'est-à-dire tous les animaux de compagnies d'espèces domestiques autres que les chiens et les chats.

La durée de la formation dépend du nombre d'espèces choisi :

Action de formation pour	Une catégorie d'animaux	Deux catégories d'animaux	Trois catégories d'animaux
Nature de l'action de formation	7h tronc commun + 7h spécifique	7h tronc commun + 2 x 7h spécifique	7h tronc commun + 3 x 7h spécifique
Durée de l'action de formation	14 heures	21 heures	28 heures
Evaluation (QCM)	30 questions, 30 minutes Seuil de réussite : 60%	45 questions, 45 minutes Seuil de réussite : 60% dont 45% par catégorie minimum	60 questions, 60 minutes Seuil de réussite : 60% dont 45% par catégorie minimum

Quelle organisation en Aquitaine ?

Quatre organismes de formation ont choisi de travailler ensemble pour obtenir une seule habilitation et proposer une programmation commune. Les formations sont découpées en deux parties :

- un tronc commun, d'une durée de 7 heures
- une partie spécifique, d'une durée de 7 heures.

Vous pouvez vous inscrire indifféremment dans n'importe quel lieu pour suivre le tronc commun et la ou les parties spécifiques qui vous intéressent. Il est préférable de suivre le tronc commun avant de suivre la partie spécifique.



Combien ça coûte ?

Comment le financer ?

La prestation (formation + présentation à l'évaluation nationale) vous sera facturé 120 € par jour de formation. Soit 240 € si vous choisissez d'être évalué sur une catégorie, 360 € sur deux catégories et 480 € sur trois catégories.

Pour le financer, vous pouvez solliciter votre Pôle Emploi ou votre Fonds d'Assurance Formation. Vous pouvez mobiliser différents dispositifs dont le Compte Personnel de Formation (CPF). Contactez-nous, nous vous orienterons selon votre situation.

